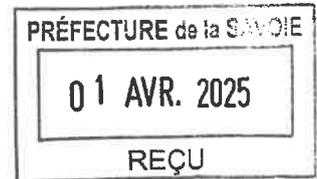


DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY



Objet : Approbation du compte de gestion 2024 – OT Lac Aiguebelette

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de l'EPIC Office de tourisme Lac Aiguebelette

Séance du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars à 18h30

Le conseil d'Administration de l'office de tourisme Lac Aiguebelette, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER.

Présents : MMES MM. BOIS. BAILLY. FAUGE. ZUCCHERO (suppléant S. FRANCONY). DUPORT (suppléant A. LEBRAT). MOITEAUX. GARILLON (suppléant P. SEINE). TAVEL. GROLLIER
Absents excusés : MMES MM. MANTEL. TUR. FRANCONY. LEBRAT. SEINE

Le comité de direction, à l'unanimité :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget office de tourisme Lac Aiguebelette.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour le budget Office de tourisme Lac Aiguebelette pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

